

## École De La Salle

5 rue des Augustins 57000 METZ



# Livret de rentrée

**Année scolaire 2019/2020**

*Madame, Monsieur, Chers Parents,*

*En inscrivant votre enfant à L'Institution De La Salle, vous avez pris connaissance de son projet éducatif et de son règlement intérieur. Ces textes sont là pour guider l'ensemble des actions menées dans notre école et permettent de situer dans un projet d'ensemble les exigences et les règles de la vie quotidienne de notre école. Je vous invite à relire ces textes avec vos enfants pour leur en expliquer le sens et les objectifs. Votre soutien est précieux et indispensable.*

*Je vous prie de croire, Chers Parents, en l'assurance de l'entier dévouement de l'équipe éducative au service des enfants qui nous sont confiés.*

*A tous, je souhaite une belle année scolaire.*

*Benoît Desforges  
Chef d'établissement*

## ***Bienvenue à l'école primaire De La Salle de Metz !***

Ce livret d'accueil définit les règles de fonctionnement de notre école. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

L'école De la Salle est un établissement catholique sous la tutelle des Frères des Ecoles Chrésiennes. Il accueille des élèves de la Maternelle à la classe de 7<sup>ème</sup> sur le site du centre-ville et des élèves de la classe de 7<sup>ème</sup> au post-bac sur le site de Queuleu.

Chaque membre de notre communauté éducative s'engage à respecter les règles qui ont été élaborées en référence au Projet Educatif Lasallien. Elles n'existent que pour le bien de tous et favorisent l'unité et l'harmonie pour permettre le développement de la personne dans toutes ses dimensions.

Conformément au caractère propre de l'enseignement catholique, une heure hebdomadaire est réservée à l'Éveil à la Foi ou à la catéchèse dans toutes les classes. Elle est incluse dans les horaires et s'adresse à tous les élèves. Toute la communauté éducative en lien avec le prêtre accompagnateur de l'établissement est engagée dans la formation chrétienne des élèves sous la responsabilité du chef d'établissement. Un projet pastoral organise ces éléments constitutifs de notre mission d'Église. Un conseil pastoral constitué de différents membres de la communauté éducative a pour mission de faire des propositions pour le faire vivre.

### **1. Adresses et téléphones utiles**

#### Adresse de l'école :

École De La Salle

5 rue des Augustins 57000 METZ

Tel : 03 87 75 35 02

#### Contacts :

- Secrétariat de l'école : [ecole@dlsmetz.net](mailto:ecole@dlsmetz.net)

En cas d'absence de votre enfant, merci d'appeler l'accueil de l'école au 03 87 75 35 02 ou d'envoyer un mail à [ecole@dlsmetz.net](mailto:ecole@dlsmetz.net)

## **2. L'équipe éducative de l'école**

Le chef d'établissement : Benoît DESFORGES

La secrétaire de Direction : Marie-Noëlle JAUDAUX

Les enseignants :

**PS** : Gwladys BOS

**PS/MS** : Angélique PICO

**MS/GS** : Charlotte HORY

**GS** : Ségolène EYMARD-DUVERNAY

**CPA** : Catherine SCHERER

**CPB** : Delphine GODFRIN

**CE1A** : Claude PRIVE

**CE1B** : Dominique SCHROETTER

**CE2A** : Yvon RIECKENBERG

**CE2B** : Anne-Sophie BINET

**8<sup>ème</sup>1** : Sandra GOMEZ et un professeur des écoles

**8<sup>ème</sup>2** : Julie HOERTNER LERONDEAU

**7<sup>ème</sup>1** : Annick DUVAL

**7<sup>ème</sup>2** : un professeur des écoles

**7<sup>ème</sup>3** : Manon DOGNY

**7<sup>ème</sup>4** : Nadia RUGIERO

**ASH** : Diane HAMI SULTAN

Les enseignants spécialisés :

**ANGLAIS** : Marjorie MILLUZZO de Pop English et des professeurs de collège

**ALLEMAND** : des professeurs de l'école et du collège

Les ASEM :

Virginie BIRE, Marie-José BECKER,

Andréa STREIT, Gabrielle DESGRANDCHAMPS

Les éducateurs : l'équipe est composée d'adultes, chargés de l'encadrement des enfants sur le temps de midi et sur les temps périscolaires.

L'équipe pastorale :

L'Abbé Jean Marie WAGNER, curé à la paroisse Saint Martin, est le prêtre accompagnateur de l'école.

Le conseil pastoral animé par le chef d'établissement et composé de l'Abbé Wagner, d'enseignants et de parents bénévoles propose et anime des actions de pastorale (célébration, temps de prière, actions caritatives, ...) tout au long de l'année scolaire.

Il est proposé aux enfants des classes à partir du CE2 de se préparer à la première communion. Cette préparation se déroule en petites équipes et est assurée par des adultes de l'école. Une réunion d'information à ce sujet est organisée en début d'année scolaire.

L'Abbé Wagner ou le chef d'établissement se tiennent à votre disposition pour toute question relative à la dimension spirituelle et à la préparation aux sacrements.

Dans les classes, les enseignants ou des parents missionnés assurent les temps d'éveil à la foi, de catéchèse ou de culture chrétienne.

### L'équipe d'animation de la bibliothèque :

Mme Anne-Marie LECLAIRE accueille des groupes d'enfants à la bibliothèque pendant le temps scolaire.

*Des parents qui le souhaitent peuvent bénévolement assurer l'ouverture de la bibliothèque et accueillir des élèves sur les temps périscolaires. Les parents qui seraient intéressés par cette proposition sont invités à se faire connaître auprès du directeur.*

### Horaires :

*L'école fonctionne sur le rythme de la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) selon les horaires suivants :*

- *Classes maternelles, CP, CE1 et CE2 : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h10 à 12h00 et de 13h50 à 16h00*
- *Classes de 8<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h10 à 12h05 et de 14h00 à 16h05*

*Les portes sont ouvertes à 7h45 et à 13h40.*

*Par respect pour le travail de chacun, il est important que les élèves arrivent à l'heure. Un strict respect des horaires est exigé de la part des élèves, de leurs familles et du personnel d'éducation. La répétition des retards pourra entraîner une sanction.*

*Un service de garderie ou d'études dirigées fonctionne les jours de classe.*

- *Le matin : de 7h15 à 7h45*
- *Le soir : de 16h15 à 17h00 et de 17h15 à 18h30.*

### **3. La rentrée scolaire 2019 :**

✓ *Rentrée des classes élémentaires (CP au CM2) :*

- *Lundi 2 septembre 2019*

*Appel dans la cour*

*8h30 : classes de 8<sup>ème</sup> et de 7<sup>ème</sup>*

*9h00 : classes de CP, CE1 et CE2*

✓ *Rentrée des classes maternelles*

- *Mardi 3 septembre 2019, appel des élèves dans la cour, entrée par la rue du Neubourg*

*8h30 : rentrée des élèves de GS (enfants nés en 2014)*

*9h00 : rentrée des élèves de MS (enfants nés en 2015)*

*9h30 : rentrée des élèves de PS (enfants nés en 2016)*

### **4. Listes des fournitures et manuels scolaires**

*Les enseignants ont établi des listes communes aux classes d'un même niveau. Tout matériel abîmé ou perdu par l'élève devra être remplacé, merci de vérifier régulièrement cartable et trousse afin de faciliter le travail de votre enfant et celui de l'enseignant. Les listes sont disponibles sur le site internet de l'établissement.*

### ✓ Fournitures scolaires



A l'initiative de l'APEL de l'école De La Salle, vous pouvez recevoir à domicile les fournitures scolaires de rentrée, conformes à la demande des enseignants et au tarif des grandes surfaces.

Pour commander :

- Par internet > [www.scoleo.fr](http://www.scoleo.fr) : le plus rapide, sécurisé, souple avec la possibilité de supprimer les articles que vous avez déjà, de rajouter des articles utiles (réassort, calculatrice, ...), règlement par chèque ou CB.

### ✓ Manuels scolaires

Les manuels scolaires à l'exception des fichiers sont prêtés par l'établissement. Ils doivent être utilisés avec soin et maintenus dans un bon état.

## 5. Calendrier des vacances scolaires de l'année scolaire 2019/2020

**Prérentrée des enseignants** : vendredi 30 août

**Rentrée des élèves** : lundi 2 septembre et mardi 3 septembre selon circulaire de rentrée

**Vacances de Toussaint** : du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre

**Vacances de Noël** : du samedi 21 décembre au lundi 6 janvier

**Vacances d'Hiver** : du samedi 15 février au lundi 2 mars

**Vacances de Printemps** : du samedi 11 avril au lundi 27 avril

**Pont de L'Ascension** : vendredi 22 mai

**Vacances d'Été** : à partir du samedi 4 juillet

## 6. Les relations familles / enseignants

### • Réunions de rentrée

Les réunions de rentrée parents – professeurs permettent à l'ensemble des parents d'être informés sur le fonctionnement de l'école et des classes. Les dates des réunions sont les suivantes :

- **Classes de maternelles** :
  - PS et PS/MS : mardi 3 septembre
  - MS/GS et GS : lundi 9 septembre
- **Classes de CP** : lundi 16 septembre
- **Classes de CE1** : jeudi 12 septembre
- **Classes de CE2** : vendredi 13 septembre
- **Classes de 8<sup>ème</sup>** : vendredi 6 septembre
- **Classes de 7<sup>ème</sup> (CV)** : jeudi 5 septembre
- **Classes de 7<sup>ème</sup> (Queuleu)** : jeudi 19 septembre

### • Le cahier de liaison (classes élémentaires uniquement)

Le cahier de liaison est un lien entre la classe et la maison (notes d'information, mots du maître...) et inversement (demandes de rendez-vous, motifs d'une absence...) les élèves doivent l'avoir tous les jours en leur possession.

Il doit obligatoirement être complété en début d'année.

Veillez à le consulter tous les jours et à signer toutes les informations, cela nous permet de vérifier si vous en avez bien pris connaissance.

## **7. École directe :**

*Afin de faciliter la communication, l'institution De La Salle utilise un système d'information par Internet. Pour y accéder et utiliser ces services vous devez être en possession de vos identifiants et mot de passe. Ces codes sont distribués à la rentrée et restent identiques d'une année sur l'autre.*

*Vous pouvez utiliser ce service pour consulter le cahier de texte de la classe de votre enfant, consulter ou imprimer différents documents.*

*Vous êtes systématiquement informés par mail de l'envoi d'un message sur votre compte école directe. **Il est de votre responsabilité** de prendre connaissance des informations indispensables à l'exercice de votre rôle de parent.*

## Votre enfant va entrer en maternelle

Voici quelques conseils pour préparer la première rentrée de votre enfant dans le monde de l'école. Merci de prendre le temps de lire ces quelques lignes avant de rencontrer les enseignantes.

L'inscription dans une école maternelle engage à une fréquentation régulière pour le suivi pédagogique, pour l'intégration dans le groupe et pour le respect de la classe.

### **1. Comment préparer son enfant à l'école ?**

Lui dire qu'il va rencontrer plein d'autres enfants comme lui. Il va apprendre à chanter, à compter, à peindre, à faire du modelage et plein de choses qu'il ne fait pas à la maison. Il va pouvoir jouer dans une cour avec un toboggan, des vélos... Il va faire du sport, des parcours. Il va apprendre à partager.

**La séparation du matin doit être courte.** Le long câlin se fait à la maison. On ne fait que retarder et rendre plus difficile ce moment. En faisant un petit bisou on peut dire « à ce soir, à ce midi ... », l'enfant se projettera ainsi à une journée sans ses parents. Vous pouvez rajouter « tu me raconteras... »

**Au cours de la matinée d'accueil, n'hésitez pas à prendre des photos (lieux, enseignantes et aide maternelles) pour les montrer à votre enfant pendant les vacances et ainsi l'aider à se familiariser.**

### **2. Le jour de sa première rentrée**

Accompagnez votre enfant, c'est important.

Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre inquiétude.

Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le chercher à la sortie de l'école.

Laissez-le apporter son « doudou », c'est son lien avec la maison.

Soyez bien là à l'heure de la sortie, des larmes et des angoisses seront évitées.

Ne lui posez pas trop de questions, les confidences viendront...

N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants...si vous vous posez encore des questions.

### **3. Présentation de l'équipe maternelle.**

Une classe de Petits (PS) avec Gwladys BOS. Marie José BECKER (ASEM)

Une classe de Petits et de Moyens (PS/MS) avec Angélique PICO. Virginie BIRE (ASEM)

Une classe de Moyens et de Grands (MS/GS) avec Charlotte HORY. Andréa STREIT (ASEM)

Une classe de Grands (GS) avec Ségolène EYMARD DUVERNAY. Gabrielle DESGRANCHAMPS (ASEM)

**La constitution des classes est de la responsabilité de l'équipe pédagogique.**



#### **4. Quelques repères :**

**Les doudous sont les bienvenus à l'école.**

**Accueil du matin** des enfants dans la classe entre 8h00 et 8h20.

Tous les enfants doivent être arrivés pour 8h20. Évitez les retards. Prenez des bonnes habitudes tout de suite !

**Le petit déjeuner doit être fini à la maison.** Toutefois les enfants qui n'auraient pas pris de petit déjeuner à la maison peuvent prendre une collation à leur arrivée en classe et jusqu'à 8h20 au plus tard.

Un enfant qui est inscrit à la cantine doit être suffisamment autonome pour manger tout seul.

Les enfants présentant des allergies ont la possibilité de déjeuner à la cantine. Il est nécessaire d'établir un **PAI**. Dans certains cas et en fonction des allergies il sera nécessaire d'apporter son repas.

**Après le déjeuner les enfants de petite section sont couchés pour la sieste** aux environs de 13h00. Les externes les rejoignent pour 13h40.

Le soir, la **garderie** est possible jusque 18h30. Pour les enfants restant en garderie le goûter (fourni par vos soins) est pris en classe à 16h00.

Sur les temps périscolaires et les repas, les enfants sont sous la responsabilité des ASEM et d'une équipe d'éducateurs.

#### **5. Propreté**

**Être propre** c'est savoir demander pour aller aux toilettes, savoir se rhabiller seul. Il faut commencer dès que possible à apprendre à votre enfant à s'essuyer seul.

Les couches ne sont pas acceptées. L'enfant doit être propre même pour la sieste. En cas « d'accident » il vous a été demandé de fournir un change.

#### **6. Vêtements**

**Le port du tablier est obligatoire**

Pensez tout au long de l'année à mettre des vêtements pratiques : des pantalons à taille élastique (pas de ceinture), évitez les pulls comme manteau, **facilitez l'autonomie**, des chaussures faciles à mettre : les lacets ne sont pas autorisés, préférez les scratch ou les boucles.

**Marquez tous les vêtements** même les chaussures. TOUTE L'ANNÉE.

Pour des raisons de sécurité, les écharpes sont interdites, vous pouvez mettre des tours de cou, cols roulés...

#### **7. Entrée et sortie de l'école**

L'entrée du matin et de l'après-midi (pour les externes) se fait par le portail principal rue des Augustins.

Les sorties de midi ou de l'après-midi se font par le portail rue du Neubourg.

Après 17h00, toutes les entrées et sorties se font par le portail rue des Augustins.

## **8. La communication**

- Un cahier de vie : sous format papier ou numérique existe dans toutes les classes. C'est un formidable outil de langage qui fait le lien entre l'école et la maison. Il contient des événements de la vie de votre enfant à l'école. Vous pouvez, à l'invitation des enseignantes, le compléter avec des événements de la vie familiale.
- L'album de réussite : il permet de rendre compte des progrès et des réussites de votre enfant. C'est un outil sous format numérique que vous pouvez consulter dans un espace personnel accessible avec des codes.

.....

## Travail scolaire et suivi des élèves

*L'école est un lieu de construction des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.*

*La construction de l'apprentissage est exigeante et demande du temps et de la patience.*

*La réussite scolaire repose sur l'investissement :*

- *de l'élève*
- *de ses parents*

*Il est indispensable d'accompagner vos enfants dans la construction de leurs apprentissages.*

*Aussi nous vous demandons de :*

- *Veiller à ce que le travail soit fait, les leçons apprises, le matériel renouvelé.*
- *Signer et de retourner au plus vite les cahiers et documents soumis par l'enseignant ou de prendre connaissance sans tarder des informations communiquées par le portail école directe.*
- *Ne pas prendre pour vérité absolue la perception de l'enfant... Prenez la précaution de vérifier auprès de l'enseignant avant de réagir !*

*Un cadre exigeant, rigoureux et bienveillant et une relation de confiance permettent à l'enfant de se sentir rassuré.*

## Vie Scolaire

*Marie Noëlle est chargée du secrétariat des élèves et de la vie scolaire à l'école. C'est auprès d'elle que vous pouvez trouver des réponses aux questions que vous vous posez pour tout problème rencontré par votre enfant et ne relevant pas de la classe. L'enseignant étant votre interlocuteur premier.*

### **RAPPEL :**

***En aucun cas, les parents ne sont habilités à intervenir directement auprès d'un élève ou de ses parents en cas de violence ou d'incivilité.***

*Chaque situation de violence ou d'incivilité qui aura fait l'objet d'un signalement à l'enseignant recevra une réponse. Le conseil de cycle prendra les mesures nécessaires.*

***Si le comportement d'un enfant est considéré comme dangereux pour ses camarades, une exclusion temporaire de l'établissement peut être prononcée. Elle peut devenir définitive et prend effet de façon immédiate.***

### **1. La sécurité :**

*Le niveau « alerte attentat » s'applique à l'ensemble des établissements scolaires de France. Des mesures ont été prises dans notre établissement. Elles concernent principalement la surveillance et les conditions d'accès à notre école.*

*Seuls les parents des classes maternelles sont autorisés à entrer dans l'école pour venir y déposer ou reprendre un enfant. L'attente d'un enfant dans la cour n'est pas autorisée.*

*Pour pouvoir entrer dans l'école il est obligatoire de décliner son identité au visiophone.*

*Les visiteurs ou intervenants doivent impérativement passer par le secrétariat dès leur arrivée dans l'école.*

*Les parents ne sont pas autorisés à se rendre dans les classes lorsque les cours ont débuté.*

*Je vous demande de respecter scrupuleusement les consignes qui vous ont été données et d'être attentifs aux informations se trouvant sur les portes. Nous devons tous nous sentir concernés. De la vigilance de chacun dépend la sécurité de tous.*

*Des exercices de sécurité seront pratiqués dans le courant de l'année ; vous en serez informés.*

### **2. Tenue vestimentaire :**

*Nous sommes dans une école et chacun est invité à veiller au respect d'une tenue vestimentaire correcte et appropriée. Le règlement intérieur en fixe les orientations et le cadre.*

*Je vous remercie de vérifier les cartables de vos enfants ; ne les laissez pas apporter tout et n'importe quoi à l'école.*

*L'ensemble des vêtements doit être marqué au nom de l'enfant, pour éviter les pertes et les disparitions.*

### **3. Respect des horaires :**

*La classe commence à 8h10 le matin et à 13h50 (14h00 pour les classes de 8èmes et de 7èmes) l'après-midi.*

*Je vous demande d'être attentifs à ce que vos enfants soient à l'heure pour le début de la classe. Au-delà, ils risquent de ne pas être installés pour le début de la classe et de gêner le groupe.*

*Les retards seront consignés dans votre espace famille sur école directe.  
3 retards donneront lieu à un avertissement écrit signé du chef d'établissement.*

*Pour les classes maternelles, la règle est de ne pas arriver au-delà de 8h20 sous peine de ne pas pouvoir entrer.*

*Les élèves peuvent être accueillis par les services périscolaires à partir de 7h15 le matin et 13h40 l'après-midi.*

*Comme indiqué dans le règlement intérieur, il n'est pas possible de venir récupérer un enfant pendant l'étude afin de ne pas perturber le travail des élèves. Dans le cas d'une demande de sortie anticipée de l'étude, l'enfant attendra ses parents à la garderie.*

#### **4. Correspondance école famille :**

*Il est indispensable de compléter sans tarder les carnets de liaison, agenda et feuilles de renseignements qui ont été remis à vos enfants et de vous assurer de leur mise à jour chaque fois que cela sera nécessaire.*

*Merci de signaler sans délai au secrétariat de l'école à [ecole@dlsmetz.net](mailto:ecole@dlsmetz.net) tout changement d'adresse postale ou mail ou de numéro de téléphone en cours d'année.*

#### **5. Absences des élèves :**

*La ponctualité et l'assiduité sont indispensables pour répondre à l'obligation scolaire et à une scolarité bénéfique. Des absences ou des retards répétés peuvent conditionner la réinscription d'un élève.*

*Les absences doivent être signalées en début de journée soit par téléphone en appelant le secrétariat au 03 87 75 35 02 soit par mail en écrivant à [ecole@dlsmetz.net](mailto:ecole@dlsmetz.net) ou par ecole directe*

*Pendant le temps scolaire, les enfants pour lesquels une demande de sortie pour des motifs médicaux a été formulée, doivent être repris au secrétariat après signature du registre de décharge. Sur la pause méridienne les démarches doivent être faites auprès des surveillants.*

#### **6. Attitude :**

*Toute incivilité constatée sera sanctionnée et peut conduire à un renvoi temporaire ou définitif.*

#### **7. Contrat scolaire :**

**Le contrat de scolarisation est conclu pour une année scolaire.**

*Au terme d'une année scolaire, une famille peut librement faire le choix de ne pas réinscrire un enfant. De la même façon, le chef d'établissement peut ne pas souhaiter renouveler le contrat scolaire d'un enfant.*

*Au mois de février, le conseil de cycle émet un avis sur le souhait de renouvellement d'un contrat scolaire.*

*Cet avis est réservé si l'élève ne s'investit pas dans les apprentissages, si l'élève a un comportement violent ou dangereux envers ses camarades, si la famille ne respecte pas les règles de vie de l'établissement, si la famille ne respecte pas le projet éducatif de l'établissement.*

#### **8. Livrets scolaires (classes élémentaires) :**

*L'école a fait le choix d'une présentation numérique du livret scolaire des élèves permettant ainsi aux parents de le consulter en ligne et de le signer numériquement.*

*Le calendrier de publication des livrets sur le site : <https://www.educartable.com/> est communiqué en début d'année.*

*Cette publication correspond généralement avec les départs en congés de Noël, de Pâques et d'été.*

### **9. Vie spirituelle :**

*L'école De La Salle est une école catholique sous tutelle des Frères des Ecoles Chrétiennes. Elle est catholique non par son recrutement mais par son projet.*

*Des personnes de toutes croyances et de différentes religions y sont accueillies. Pour autant l'annonce de l'Évangile qui est au cœur de notre projet s'adresse à tous. C'est pourquoi les élèves reçoivent tous soit une formation catéchétique soit une formation culturelle chrétienne.*

*Les temps de célébration de la Parole concernent tous les élèves. Les familles sont bien évidemment les bienvenues à ces temps de célébration.*

*Avec l'abbé Jean Marie Wagner, notre aumônier, je me tiens à votre disposition pour toute question relative à la dimension spirituelle.*

*Il est proposé aux élèves à partir du CE2 de se préparer à la première communion.*

### **10. Apprentissage d'une langue étrangère :**

*Les élèves bénéficient d'un enseignement de l'anglais à raison d'une heure par semaine du CE1 à la 7<sup>ème</sup> et de 30 minutes en maternelle (PS à GS) et en CP. Une initiation à l'allemand est également proposée à raison de 30 minutes par semaine de la classe de Grande section à la classe de 7<sup>ème</sup>.*

### **11. Activités sportives :**

*Des cycles sportifs de 8 à 10 séances (judo, gym, piscine, ...) sont proposés dans les classes et encadrés par des intervenants extérieurs.*

### **12. APEL :**

*L'association de parents d'élèves, APEL est reconnue dans le statut de l'enseignement catholique. Elle dispose d'une place spécifique et son rôle est essentiel au bon fonctionnement de l'établissement. Elle est composée de parents bénévoles qui collaborent activement à la mise en œuvre du projet de l'établissement et mènent des actions d'informations, de solidarité, d'accueil et de représentations à destination de l'ensemble des familles. L'APEL DLS tiendra son assemblée générale dans le courant du mois d'octobre. La date vous sera communiquée à la rentrée. Vous y êtes attendus nombreux.*

### **13. Parents correspondants :**

*Être parent correspondant c'est se mettre au service de la classe de son enfant. Le parent correspondant a vocation à créer du lien entre les parents de la classe et l'établissement. Il n'est pas destiné à prendre en charge les questions individuelles ou à pallier aux oublis ou aux manques.*

*Une charte du parent correspondant est signée par chacun en début d'année. Elle fixe le cadre d'intervention du parent correspondant.*

*Merci aux parents qui accepteront de se mettre au service des familles de la classe de leur enfant.*

